Image not found or type unknown

en cas de separation je vouderais savoir quelle sont mes droit?

Par **ssss**, le **01/04/2013** à **18:31**

bonjour, je suis en france depuis plus de trois ans, entré avec un visa etudiant qui a experé depuis plus d'un ans. Je me suis marié avec une resortissante algerienne qui a la residence de 10ans. donc on a diposé un dossier de regroupement famillial sur place, jusqu'a maintenant pas de reponse...En attend toujours. Donc voila comme en a eu une petite fille y a quelques mois, et avec tous les probleme qu'en a aussi je me demandais en cas ou en se separe (divorce) y aurais t il un impact sur ma situation en france , perderai je le droit de garde de ma fille? ou tout simplement vont ils m'expulser en cas de divorse sont auc'un droit sur ma fille?
En attend de votre reponse le plus vite possible veuillez acceptez mes chalereuse salutaion .
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés